

## SEANCE du 30 mars 2017

Le trente mars deux mille dix-sept, dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Dominique HILL (arrivée 19h37), Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ, Grégory PREVOST (arrivée 19h55), Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER, Laurence ANDRIAMIRADO

Absents excusés : Laëtitia VOLTA, Franck SIMON,

Secrétaire de Séance : Michel VAUCLIN

Date de convocation : 16 mars 2017 – Date d'affichage : 8 avril 2017

### **Compte administratif 2016**

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 se décompose ainsi :

	Résultat net de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat cumulé à reporter sur 2017
Fonctionnement	717 706,43 €	24 341,18 €	742 047,61 €
Investissement	104 225,79 €	-61 422,83 €	42 802,96 €
TOTAL	821 932,22 €	-37 081,65 €	784 850,57 €

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal. Dès lors, Monsieur le Maire quitte la salle.

*Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen de l'assemblée M. Daniel COLLAY, approuve, à l'unanimité, (1 abstention, Monsieur le Maire) le compte administratif 2016 du budget principal dont il a connaissance dans le détail.*

### **Approbation du compte de gestion**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des comptes,

- 1er : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2ème : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3ème : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'année 2016 dressé par M. SERET, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté ministériel du 4 décembre 1997,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que l'excédent de fonctionnement constaté à ce compte administratif s'établit : à 742 047,61 €,

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, dans le cadre du budget 2017 ainsi qu'il suit :*

*- affectation de 742 047,61 € en recettes au c/002 résultat reporté.*

### **Vote des taux d'imposition communaux en 2017 et validation du produit des taxes directes locales attendu pour 2017** (arrivée de Dominique HILL)

Après avoir pris connaissance :

- des ressources taxes habitation, taxes foncières bâties et non bâties, déterminées par la direction régionale des finances publiques,

- du produit attendu au titre de la Compensation Foncière des Entreprises (CFE) pour un montant de 27 499 €,

- soit un produit prévisionnel total pour 2017 estimé à : 132 067 €.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :*

*- de reconduire les taux actuels d'imposition des taxes locales soit :*

*- taxe d'habitation : 13,81%*

*- taxe foncière (bâti) : 17,48 %*

*- taxe foncière (non bâti) : 31,34 %*

*- CFE : 20,43 %,*

*- de valider les produits attendus.*

### **Présentation et vote du budget 2017**

Vu les propositions budgétaires détaillées présentées à l'assemblée délibérante,

*Après examen et débat, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 571 936 € se répartissant ainsi :*

*- 1 005 511 € en fonctionnement,*

*- 566 425 € en investissement.*

### **Attribution de subventions**

M. le Maire propose de renvoyer ce point lors du prochain Conseil Municipal.

### **Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie – participation pour l'exercice 2017** (arrivée de Grégory PREVOST)

Vu la demande présentée par le Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie proposant à la commune de fiscaliser la participation pour l'exercice 2017,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'inscription au budget primitif 2017, le montant de la participation de 940,10 € à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement ».*

### **Informations :**

- Point sur le dossier, extension de l'école
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole
- Compte-rendu réunion Isidore
- Compte-rendu réunion intergénérationnelle

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

Vu pour être affiché, le 3 avril 2017.

Le Maire,

Philippe BLOT